



NON À L'EXPULSION DE L'UNION LOCALE CGT DE NANGIS

Depuis plus de quarante ans, l'Union Locale CGT de Nangis joue un rôle essentiel au service des salarié·es, des jeunes, des privé·es d'emploi et des retraité·es.

Ses locaux, situés 4 rue Aristide Briand et 9 rue Marcel Paul, sont des lieux d'accueil, de solidarité et de défense des droits.

C'est là que se tiennent les permanences, les formations et les actions de soutien aux salarié·es confronté·es à la précarité, aux injustices et aux atteintes à leurs droits.

L'Union Locale est un point d'appui indispensable pour la population de Nangis et des environs.

La mairie de Nangis a décidé unilatéralement d'expulser la CGT de ses locaux, sans concertation, sans délibération du conseil municipal et sans proposition de relogement.

Et cette décision ne concerne que la CGT, alors que les autres organisations syndicales et associations occupant les mêmes locaux ne sont pas inquiétées.

Cette différence de traitement constitue une discrimination syndicale manifeste, contraire à la liberté syndicale et aux valeurs fondamentales de la République.

En ciblant uniquement la CGT, la municipalité tente d'affaiblir une organisation syndicale engagée au quotidien dans la défense des salarié·es.

Face à cette décision injuste, l'Union Locale CGT a adressé le 16 septembre 2025 un courrier à la maire de Nangis, demandant de revenir sur cette mesure et proposant une solution concertée.

Malgré cette démarche constructive, la mairie a confirmé son refus par courrier du 17 octobre, exigeant la libération des locaux avant le 31 octobre.

Les locaux syndicaux ne sont pas un privilège : ils constituent un outil collectif au service du monde du travail. Supprimer ces lieux, c'est affaiblir la démocratie sociale et priver les salarié·es d'un espace d'expression et de solidarité.

L'Union Départementale CGT de Seine-et-Marne dénonce avec force cet acte de discrimination syndicale.

Elle exige le retrait immédiat de la décision d'expulsion et le maintien de l'Union Locale CGT de Nangis dans ses locaux actuels.

Elle appelle la municipalité à ouvrir une médiation sous l'égide du Préfet de Seine-et-Marne, afin de rétablir le respect du droit et de la liberté syndicale.

Expulser une Union Locale, c'est tenter de museler la voix des salarié·es. Mais cette voix ne se taira pas.

L'Union Départementale CGT de Seine-et-Marne appelle à la mobilisation de toutes et tous pour défendre la CGT, la liberté syndicale et la démocratie sociale à Nangis.

SIGNEZ MASSIVEMENT LA PETITION !

